

Noailles

AU CONSEIL MUNICIPAL Centre, TAP et périscolaire : 51 000 € de hausse

SAINTE-GENEVIÈVE Si l'accueil périscolaire et le centre de loisirs et les TAP attirent toujours plus d'enfants, le coût de fonctionnement augmente fortement. Plus 51 000 euros cette année.

Lors du dernier conseil municipal du 7 décembre, Nathalie Deliancourt, directrice de l'ILEP, est venue présenter le bilan 2016 de sa délégation de service public sur le périscolaire et les prévisions de budget pour 2017. Le sujet est important aux yeux de l'équipe municipale, car en effet, Sainte-Geneviève est une des très rares communes à ouvrir son centre 365 jours par an.

En premier lieu, en considérant l'évolution de l'accueil, qui sert à établir le budget prévisionnel, l'on constate une augmentation des effectifs (moyenne réelle) sur toutes les tranches horaires (77 enfants le matin, 183 le midi avec des pics jusqu'à 204 enfants), le périscolaire soir reçoit 74 enfants. En ce qui concerne les TAP, ce sont 163 enfants qui sont concernés dont 60 de maternelle. Les vacances scolaires montrent aussi une confirmation de la fréquentation. L'augmentation des effectifs d'encadrement (1 pour 10 enfants en dessous de 6 ans et 1 pour 14 enfants au-dessus de 6 ans) entraîne une augmentation des coûts. Les contrats aidés n'étant plus financés sur 24 heures mais sur 20, et non plus à 75 % mais à 70.

Certaines mesures spécifiques ont été prises pour limiter les charges suppor-



Le conseil municipal de Sainte-Geneviève a privilégié les services aux enfants même si leur continuité a un coût.

tées par la commune : plafonnement des frais de gestion facturés par l'ILEP, réduction des frais pédagogiques, grâce à une mutualisation avec d'autres centres, et un gros travail sur les prestataires (services et alimentaires). De ce fait les augmentations ont pu être limitées,

notons toutefois que la commune a tenu à conserver une sortie par mois, en période scolaire, et une par semaine en période de vacances.

Le budget après réajustement ressort à 51000 € d'augmentation pour la commune. Ceci couvrant le périscolaire,

les TAP (temps d'activité périscolaire) et le mercredi et les vacances. Une légère augmentation du prix des repas (10 centimes d'€, sur des tarifs stables depuis 4 ans) sera appliquée.

L'ensemble du conseil reconnaît qu'il s'agit d'une somme importante pour la commune, mais qui montre l'intérêt porté à l'enfance et la politique qui en découle. Le budget est voté à l'unanimité.

LEGENOVAIN.NET EN CAUSE

Après le vote de diverses mesures administratives, dans le cadre des questions diverses Mr Hautot tient à souligner le profond manque de respect dont l'organe « Legenovain.net » a fait preuve vis-à-vis de l'équipe municipale dans une récente publication. Directement mis en cause, Gérard Chatin, conseiller municipal d'opposition et auteur présumé des propos incriminés, refuse de répondre.

Dans une discussion qui prend un ton assez vif, l'ensemble des membres du conseil s'accorde à reconnaître l'outrance des propos concernés et une certaine lassitude devant une opposition systématique. Mr Chatin revendique lui la liberté d'expression. Au terme, la séance est levée.

Les marchés de Noël se télescopent

NOAILLES ET STE-GENEVIÈVE

Par les hasards des calendriers, les communes de Noailles et Ste Geneviève, ont proposé leur marché de Noël le même jour, ce dimanche 11 décembre. Si par certains sujets (déco, gastronomie, bimbelerie) les deux manifestations se ressemblaient beaucoup, l'esprit en était différent.

MUSIQUE, PEINTURE ET CHOU-CROUTE

A Ste Geneviève, la fête musicale et les agapes avec Jean Jacques du groupe « Wild Music » qui laissait apprécier l'étendue de son répertoire et de ses qualités vocales aux convives dégustant une superbe choucroute, à Noailles, sous un plafond tendu de pompons, une ambiance plus artiste avec des peintres amateurs, et à côté un stand « animation créative » pour les plus jeunes. Dans tous les cas le public a manifesté son intérêt par une affluente soutenue. A l'issue de sa visite aux deux marchés, le député Jean François Mancel, venu tester les spécialités, n'a d'ailleurs pu les départager.



A Sainte-Geneviève : Marie présente ses jolies boîtes décorées par ses soins.



A Noailles, Jeanne, née il y a tout juste 5 jours, a visité le marché.

En bref : crèche en plein air, loto et élection

PAYS NOAILLAIS

CRÈCHE À PONCHON

Les crèches comme les sapins, représentent Noël. La crèche a plutôt une connotation culturelle, et traditionnelle, et la décision d'installer ou non une crèche, comme le souligne Yannig Merlin, premier adjoint de Ponchon, relève de la seule décision municipale.

LOTO DU FOOT, À NOAILLES

Samedi 17 décembre à partir de 20h,

animé par Martial, 3 700 € en bons d'achat. Parking surveillé et restauration sur place.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES À NOAILLES

Pour exercer son droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune de son domicile. Pour vous inscrire, présentez-vous en mairie au plus tard le samedi 31 décembre à 12h, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, vous pourrez ainsi voter aux prochaines élections les 23 avril et 7 mai 2017.



La municipalité de Ponchon a fait le choix d'installer une crèche en plein air devant la mairie.